

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-08-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE
MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU SECTEUR
DE LA RUE DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un projet de requalification d'une partie de la rue du Nord est présenté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier les usages de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 4 mai 2021

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil de la Ville de Cowansville décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 est modifié à son annexe 3 - *Plan d'affectation des sols - annexe 3*, de la façon suivante :

1. En agrandissant l'affectation 6 « Résidentielle de forte densité » à même une partie de l'affectation 13 « Commerciale et Industrielle » ;
2. En conservant l'affectation 13 « Commerciale et Industrielle » pour la partie scindée à l'ouest de la rue du Nord

Le tout tel que montré à l'annexe A du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A – PLAN D'AFFECTATION DES SOLS PROPOSÉ

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE



Cowansville

Règlement numéro 1840-08-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840
DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU
SECTEUR DE LA RUE DU NORD**

CERTIFICAT

Avis de motion donné le
Adoption du premier projet de règlement le
Assemblée publique de consultation le
Adoption du second projet de règlement le
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. le
Publié conformément à la Loi le

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE

